



## **Commerce des services**

### **Liste des engagements de Maurice**

Maurice soumet son liste d'engagements sur le commerce des services dans le contexte des Négociations du commerce des services de la SADC. Cette offre couvre les services la construction et liés à l'énergie.

.

---

Modes de livraison: 1) Transfrontaliers 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations d'accès au marché	Limitations de traitement national	Engagements supplémentaires
<b>II. ENGAGEMENTS SPECIFIQUES AU SECTEUR</b>			
<b>1. Services commerciaux</b>			
<b>A. Services professionnels</b>			
b. Services architecturaux (CPC 86714)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Néant</li> <li>2. Néant</li> <li>3. Exigences relatives aux coentreprises avec une participation étrangère de 49%.</li> <li>4. Tout architecte étranger exerçant à l'Ile Maurice devra s'associer à un architecte local et sera pris en considération sur la base d'un projet spécifique.</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Non consolidé</li> <li>2. Néant</li> <li>3. Coentreprises avec une participation étrangère de 49 %.</li> <li>4. non consolidé, sauf comme indiqué dans la section horizontale</li> </ol>	
C. Services d'ingénierie (CPC 8672)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Néant</li> <li>2. Néant</li> <li>3. Néant</li> <li>4. Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Néant</li> <li>2) Néant</li> <li>3) Les sociétés d'ingénierie étrangères doivent obtenir une immatriculation provisoire auprès du Conseil de développement de l'industrie de la construction pour pouvoir soumissionner pour un projet à Maurice et, si elles obtiennent cette</li> </ol>	

Modes de livraison: 1) Transfrontaliers 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations d'accès au marché	Limitations de traitement national	Engagements supplémentaires
		<p>immatriculation, elles doivent obtenir une immatriculation temporaire moyennant le paiement d'une redevance pour chaque projet.</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux</p>	
Services d'ingénierie intégrée (CPC 8673)	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant<sup>1</sup></p> <p>non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Les sociétés d'ingénierie étrangères doivent obtenir une immatriculation provisoire auprès du Conseil de développement de l'industrie de la construction pour pouvoir soumissionner pour un projet à Maurice et, si elles obtiennent cette immatriculation, elles doivent obtenir une immatriculation temporaire moyennant le paiement d'une redevance pour chaque projet.</p> <p>4) non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux</p>	

<sup>1</sup> Requirements on a case by case basis to have the presence in Mauritius of a designated local engineer during the period of the works

Modes de livraison: 1) Transfrontaliers 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations d'accès au marché	Limitations de traitement national	Engagements supplémentaires
Services de planification urbaine (CPC 867414)	1) Néant 2) Néant 3) Uniquement sous la forme de coentreprises, avec une participation majoritaire étrangère autorisée. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	1) Néant 2) Néant 3) Uniquement sous la forme de coentreprises, avec une participation majoritaire étrangère autorisée. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	
<b>3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET D'INGENIERIE CONNEXE (CPC 51)<sup>2</sup></b>			
A. Travaux généraux de construction de bâtiments (CPC 512) (i) Pour un et deux bâtiments d'habitation (CPC 5121) (ii) Pour de multiples bâtiments d'habitation (CPC 5122) (iii) D'entrepôts et de bâtiments industriels (CPC 5123) (iv) De bâtiments commerciaux (CPC 5124) (v) D'hôtels, restaurants et bâtiments similaires (CPC 5126)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	1) Néant 2) Néant Des frais de traitement / d'inscription plus élevés pour les entrepreneurs étrangers / entreprises de conseil sur une base de projet <sup>3</sup> 3) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	

<sup>2</sup> Les engagements se limitent à des projets non gouvernementaux

<sup>3</sup> Les exigences seront au cas par cas pour avoir la présence à Maurice d'un ingénieur local désigné pendant la durée des travaux

Modes de livraison: 1) Transfrontaliers 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations d'accès au marché	Limitations de traitement national	Engagements supplémentaires
B. Travaux généraux de construction de génie civil (CPC 513) (i) De constructions pour les mines et la fabrication (CPC 5136) (ii) De construction pour les sports et la récréation (CPC 5137) (iii) De travaux d'ingénierie n.e.c (CPC 5138) C. Travaux d'installation et d'assemblage (CPC 514 + 516) (iv) D'installation et érection de construction préfabriquée (CPC 514) (v) De travaux d'installation (CPC 516) a. Travaux de chauffage, ventilation et climatisation (CPC 5161) b. Travaux de plomberie et d'écoulement (CPC 5162)	1) Néant 2) Néant 3) <u>Néant</u> 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	1) Néant 2) Néant 3) Des frais de traitement / d'inscription plus élevés pour les entrepreneurs étrangers / entreprises de conseil sur une base de projet" tel que prescrit par la Loi sur le Conseil de Développement de l'Industrie de la Construction 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	
D. Travaux d'achèvement et de finition de bâtiment (CPC 517)	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Non consolidé* Néant 2) Néant	

Modes de livraison: 1) Transfrontaliers 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations d'accès au marché	Limitations de traitement national	Engagements supplémentaires
	4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	3) Des frais de traitement / d'inscription plus élevés pour les entrepreneurs étrangers / entreprises de conseil sur une base de projet" 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	
E. Autres (i) Travaux de pré-érection sur les sites de construction (CPC 511) (ii) Travaux de construction de commerce spécial (CPC 515) (iii) Services de location liée à l'équipement de construction ou de démolition de bâtiments ou de travaux de génie civil, avec opérateur (CPC 518)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	1) Néant 2) Néant 3) Des frais de traitement / d'inscription plus élevés pour les entrepreneurs étrangers / entreprises de conseil sur une base de projet" tel que prescrit par la Loi sur le Conseil de Développement de l'Industrie de la Construction 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	
<b>SERVICES LIES A L'ENERGIE</b>			
a. Services de consultations de gestion CPC 865 b. Services connexes aux consultations de gestion CPC 866 (86601)	1) Néant 2) Néant 3) Néant	1) Néant 2) Néant 3) Des frais de traitement / d'inscription plus élevés pour les entrepreneurs étrangers /	

Modes de livraison: 1) Transfrontaliers 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques			
Secteur ou sous-secteur	Limitations d'accès au marché	Limitations de traitement national	Engagements supplémentaires
c. Services de tests et analyses techniques CPC 8676 d. Services annexes aux industries extractives CPC (883+5115) e. Services de consultations scientifiques et techniques connexes à l'ingénierie CPC 8675 (86751-86754) f. <b>Maintien et réparation des équipements CPC (8861-8866)</b>	4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	entreprises de conseil sur une base de projet" 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	
A. Services d'agent commissionné CPC 621) B. Services de commerce de gros CPC 622	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	1) Néant 2) Néant 3) Néant 1) Non consolidé, sauf comme indiqué dans les engagements horizontaux	